



**Mémoire déposé par le
Conseils régional de l'environnement Mauricie**

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**dans le cadre des audiences publiques
sur le Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise**

Avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du CRE Mauricie et du RNCREQ.....	2
Commentaires sur le processus de consultation.....	5
Les impacts locaux potentiels de l'oléoduc Énergie Est	7
Au-delà des impacts locaux de l'oléoduc Énergie Est	10
Analyse des retombées économiques d'Énergie Est pour le Québec	18
La prise en compte du critère de l'acceptabilité sociale par l'ONÉ.....	21
Conclusion	23

Présentation du CRE Mauricie et du RNCREQ

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie, un organisme à but non lucratif fondé en 1995, est l'un des seize CRE présents sur tout le territoire québécois (sauf dans le Nord-du-Québec). Organisme autonome issu du milieu, le CRE Mauricie est reconnu comme un interlocuteur privilégié du gouvernement sur les questions environnementales, et il a pour mission de promouvoir dans une optique de développement durable, la protection et l'amélioration de l'environnement de sa région.

Par ses actions, le CRE Mauricie contribue à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Par ses actions, le CRE Mauricie cherche à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans le processus de développement régional. Pour lui, ce développement doit se faire

dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable. En tenant compte des réalités locales et régionales, le Conseil régional de l'environnement Mauricie privilégie une approche constructive axée sur les solutions, la concertation, l'éducation et la sensibilisation pour atteindre ses objectifs.

L'organisme a également pour objectif d'unir, d'animer, de consulter et de représenter les instances, les corporations, les organismes environnementaux et les individus voués à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable en région. Il contribue à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique et il défend des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

C'est au sein du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) que les CRE unissent leurs forces au service de l'environnement et du développement durable. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des

opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics, mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

Le regroupement des CRE s'est penché sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010 une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les *Rendez-vous de l'énergie*, a organisé le premier *Forum québécois sur l'Énergie* et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche *Par notre PROPRES Énergie*.

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.



Vingt milliards de dollars de plus en six ans

Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec

Par notre propre énergie

En somme, le RNCREQ et les CRE estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles). Pour consulter l'étude *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* et en savoir plus sur la démarche *Par notre PROPRES énergie* : www.par-notre-propre-energie.com/etude.php.

Pour le réseau des CRE, réduire la consommation de pétrole c'est la priorité des priorités.

Le RNCREQ et les CRE croient donc qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Rappelons que les conseils régionaux de l'environnement et de nombreux partenaires sont déjà engagés dans la démarche *Par notre PROPRES énergie*, qui vise à réunir les conditions nécessaires pour conduire le Québec à une réduction significative de sa consommation de pétrole. Pour le réseau des CRE, ***réduire la consommation de pétrole c'est la priorité des priorités.***

Commentaires sur le processus de consultation

S'appuyant sur la longue expérience des CRE et du RNCREQ en matière de consultation du public et de participation aux consultations du BAPE, voici nos remarques relativement au processus de consultation retenu.

Processus d'acceptabilité sociale écorché

Au moment même où le gouvernement du Québec réfléchit à la manière d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets dans le secteur des ressources naturelles (voir le [Livre vert du MERN](#)), le traitement réservé au projet Énergie Est s'avère un contre-exemple de plus sur ce qu'il ne faut pas faire.

L'une des cinq orientations retenues par le gouvernement dans le Livre vert vise à « Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet ». Nous sommes loin de cette situation ici malheureusement. Également, le processus de consultation en cours n'est pas en phase avec 2 des 16 principes de la Loi sur le développement durable, à savoir :

- e « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Nous tenons donc à souligner qu'en dépit du fait que la présente consultation vise l'amélioration des conditions de participation des citoyens aux audiences, et que le BAPE fait un travail formidable et utile dans les circonstances, nous continuons d'exiger un examen du BAPE qui soit conforme à la procédure légale prévue par les articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous maintenons que la présente enquête ne pourra usurper ou d'une quelconque façon remplacer l'éventuelle évaluation environnementale à tenir selon les exigences de la loi. »

Évaluation partielle du projet

Par ailleurs, comme le rappelle le gouvernement du Québec dans [sa nouvelle Politique énergétique](#) (voir les sept conditions à la page 61), le processus d'évaluation québécois du projet ne s'attarde qu'aux émissions de GES associées à la portion québécoise du projet. Pour nous, la problématique des changements climatiques est globale et trop importante pour laisser de côté la question des émissions de GES associées à l'extraction du pétrole, même si cela se produit à l'extérieur du territoire. **À cet égard, le gouvernement québécois est à nouveau en porte à faux avec sa Loi sur le développement durable.** Pour nous, il n'est pas possible d'évaluer les projets d'oléoducs sans questionner le fait qu'ils s'inscrivent dans une logique d'exploitation rapide et incontrôlée des sources d'énergies polluantes et non renouvelables. Les principes suivants doivent être pris en compte : «équité et solidarité sociales», «partenariat et coopération intergouvernementale», «prévention», «pollueur payeur» et «internalisation des coûts».

Évaluation économique défailante

Le dernier élément que nous voulons aborder dans cette section sur le processus de consultation concerne l'évaluation de la dimension économique du projet. Sauf en ce qui concerne la séance du 8 mars en soirée qui portait sur la justification du projet et pour laquelle le seul présentateur fut TransCanada, trop peu de temps a été réservé par la commission pour étudier les enjeux économiques. Or, ceux-ci se trouvent au cœur des éléments de justification du projet Énergie Est. Parmi eux et de manière non exhaustive, soulignons les retombées économiques globales du projet pour le Québec, les retombées économiques et fiscales pour les municipalités touchées, la création d'emplois directs au Québec, l'effet positif sur la stabilisation des emplois dans le secteur pétrochimique québécois, les effets positifs indirects pour le Québec des bénéfices économiques de l'exploitation des sables bitumineux, etc. Ces éléments sont régulièrement mis de l'avant par le promoteur et les partisans du projet pour en justifier la réalisation.

En contrepartie, plusieurs remettent en question les chiffres avancés par le promoteur et/ou par d'autres organisations en termes de retombées économiques. Ils soulignent aussi qu'aux retombées économiques anticipées, il faut soustraire les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, la formation du personnel dans les municipalités, parmi d'autres. Il faut aussi analyser les impacts économiques négatifs que l'industrie pétrolière exerce sur les autres secteurs de l'économie canadienne, notamment le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Enfin, il importe de pouvoir mettre en perspective les retombées de ce projet, qui vise à terme à soutenir le développement de l'industrie des hydrocarbures, en les comparant aux bénéfices qui seraient en contrepartie attribuables à des investissements dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Bref, la dimension économique du projet est un élément sensible qui mérite un examen rigoureux par le BAPE. Et la complexité des enjeux exige que le sujet soit couvert en profondeur.

Or nous sommes très déçus que le gouvernement du Québec ait imposé des limites aux traitements des aspects économiques du projet dans la lettre mandat qu'il a transmise au BAPE. Cela entre en contradiction avec le second article de la Loi sur le développement durable, lequel souligne que « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » Il s'agit d'un geste préoccupant dans le contexte de la révision en cours de la Loi québécoise de l'environnement (LQE) et de la pression qu'exercent certains milieux d'affaires afin de confier la responsabilité des évaluations économiques des projets à une autre instance que le BAPE. Pour le CRE Mauricie, le BAPE se doit d'appliquer une notion de l'environnement qui intègre nécessairement et de manière indissociable les enjeux économiques, tel qu'en fait foi la citation suivante tirée de l'audience du BAPE sur la filière uranifère, laquelle était dirigée par les commissaires Louis-Gilles Francoeur, Michèle Goyer et Joseph Zayed :

« Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques. » - transcription de la Séance de l'après-midi du 21 mai 2014, page 1.

Les impacts locaux potentiels de l'oléoduc Énergie Est

Le tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada soulève des préoccupations environnementales sérieuses, notamment liées aux risques de déversements dans les rivières et les milieux humides.

En utilisant les données du U.S. Department of State sur la probabilité des déversements d'un oléoduc¹, la probabilité de déversement en Mauricie serait d'environ un déversement par 7 ans pour tous les équipements confondus (conduite, vannes et station de pompage). L'ampleur du déversement dépend de l'équipement responsable du déversement. Les déversements de la conduite et des vannes sont généralement moins fréquents et plus importants (0-50 barils par 95,7 ans, 1 chance sur 95,7 d'avoir un déversement de 0 à 50 barils chaque année) comparativement à ceux des stations de

¹ Final Supplement Environmental Impact Statement Keystone XL Project - United States Department of State - pg. 4.13-26 et suivantes.

pompage qui sont plus fréquents et moins importants (0-50 barils par 21,6 ans). Généralement les quantités déversées dans les stations de pompage peuvent être récupérées par les systèmes de récupération de la station (JHarvey Consultant & Associés Inc. et ÉCOgestion-solutions Inc., 2015).

Pour traverser le territoire de la Mauricie, l'oléoduc comptera environ 106 km de conduite, 14 vannes de sectionnement et 2 stations de pompage (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/Annexe-PR-Resume.pdf). L'oléoduc franchira plusieurs cours d'eau et plusieurs kilomètres de tourbière et de milieu humide ouvert, de milieu forestier, et de milieu agricole.

Eau de surface

Sur son parcours, il franchira une multitude de cours d'eau. Juste sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et dans ses zones limitrophes, il croisera 27 cours d'eau (JHarvey Consultant & Associés Inc. et ÉCOgestion-solutions Inc., 2015). Parmi les cours d'eau qu'il franchira en Mauricie, on compte cinq rivières importantes, Maskinongé, Yamachiche, Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne.

Un déversement dans l'une ou l'autre de ces rivières aurait aussi nécessairement des incidences sur les écosystèmes aquatiques et riverains et les habitats d'une grande variété de poissons et d'espèces fauniques. Les activités récréatives pourraient également être suspendues sur les plans d'eau concernés.

En ce qui concerne les rivières Maskinongé et Yamachiche, elles sont toutes les deux complètement recouvertes de glace en hiver (complicquant la récupération du pétrole lors d'un déversement) et ont un débit printanier assez élevé qui déverse leurs eaux dans le lac Saint-Pierre. Un déversement de pétrole dans ces cours d'eau pourrait donc avoir des conséquences importantes sur des milieux naturels de haute valeur écologique.

Le lac Saint-Pierre a reçu en 1998 la désignation de site RAMSAR en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale. On y retrouve la plus importante plaine d'inondation en eau douce au Québec. Au printemps, les eaux submergent plus de 7 000 ha de prairies naturelles, d'arbustes, de forêts riveraines et 4 000 ha de terres cultivées qui sont utilisées par plus de 800 000 oiseaux en période de migration printanière. C'est ce qui en fait la plus importante halte migratoire de la sauvagine dans tout l'Est du Canada. Au cours des cinquante dernières années, 70 % des marais ont disparu le long du Saint-Laurent. 20 % des marais restants se retrouvent au lac Saint-Pierre, soit une superficie de 8 000 ha. Les herbiers aquatiques occupent 6 200 ha et la faune y est très présente. Ils servent, entre autres, de support aux invertébrés, à l'alimentation et à la reproduction du poisson (www.biospherelac-st-pierre.qc.ca).

Pour la rivière Saint-Maurice l'oléoduc la traversera environ 10 km en amont de la prise d'eau et de l'usine de traitement de l'eau potable de la ville de Trois-Rivières. Lors d'un déversement, vu la turbulence et la grande vitesse de courant, le pétrole pourrait s'émulsifier et se libérer dans la colonne

d'eau. Une fois émulsifié le pétrole est difficile à récupérer et pourrait ainsi polluer la source d'eau potable de la ville et le Saint-Maurice jusqu'à son embouchure (JHarvey Consultant & Associés Inc. et ÉCOgestion-solutions Inc., 2015).

La rivière Sainte-Anne, reconnue pour la pêche aux petits des chenaux, pourrait aussi être durement impactée par un déversement de pétrole. En plus des impacts importants sur son milieu aquatique, sa faune et sa flore, l'impact sur l'activité de pêche pourrait avoir un effet négatif important sur l'économie de cette région.

Eau souterraine

Le territoire de la Mauricie compte plusieurs aquifères qui sont exploités par de nombreux puits. Plusieurs de ces aquifères sont à risque à cause de la vulnérabilité élevée des sols à la contamination. Les contaminants peuvent migrer rapidement vers les aquifères. Un déversement de pétrole pourrait donc polluer ces sources d'approvisionnement en eau potable.

La Ville de Trois-Rivières exploite actuellement 62 puits pour alimenter son réseau d'eau potable.

Tourbières et milieux humides

Un déversement dans une tourbière ou un milieu humide causerait des dommages importants à la faune et à la flore de ces milieux. La récupération du pétrole dans ces milieux est très difficile et afin de ne pas occasionner de dérangements additionnels au milieu, l'évaluation environnementale de TransCanada privilégie la restauration naturelle (l'absence d'intervention).

En conséquence, puisque la restauration naturelle est longue, le pétrole déversé pourrait provoquer une pollution chronique du milieu, lentement polluer les cours qui drainent le milieu et contaminer les prises d'eau à proximité.

Forêt et milieu agricole

En milieu agricole, malgré la possibilité de poursuivre l'usage du sol dans l'emprise après mise en service de l'oléoduc, certaines restrictions (profondeur du labourage, charge et pression des pneus, etc.) peuvent compliquer le travail de l'agriculteur. D'autres problèmes potentiels tels que la dévaluation des terres, la perte des cultures biologiques et la contamination du sol par un déversement sont appréhendés.

En milieu forestier, le déboisement permanent de l'emprise de l'oléoduc provoquera une perte de milieu boisé et donc une perte des bénéfices importants que les arbres fournissent à la population (amélioration de la qualité de l'air et lutte aux changements climatiques).

Autres impacts appréhendés

Tout dépendant de la technique utilisée pour le contrôle de la végétation dans l'emprise de l'oléoduc, certains des produits utilisés pourraient aussi être une source de contamination pour l'environnement.

La majeure partie de la traversée du territoire mauricien, l'oléoduc sera juxtaposé au réseau de gazoduc de TQM ajoutant ainsi le risque qu'un incident sur un des réseaux soit amplifié par l'impact qu'il aura sur l'autre réseau.

La présence de l'oléoduc pourrait aussi être une limitation à la protection et la conservation de milieux naturels (ex. : tourbière) puisque certains statuts de protection ne pourraient leur être attribués.

La durée de vie des oléoducs et la gestion en fin de vie de ces installations représentent aussi des préoccupations qui méritent une analyse plus approfondie.

Au-delà des impacts locaux de l'oléoduc Énergie Est

L'évaluation du projet d'oléoduc Énergie Est doit dépasser le seul contexte québécois. Le projet ne peut être dissocié de la production de pétrole issue des sables bitumineux dont la **croissance** est rendue difficile sans la construction de nouvelles voies d'accès pour l'acheminer vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est en quelque sorte une forme d'approbation à l'idée d'**augmenter** la production de pétrole des sables bitumineux dans ces conditions.

Dans leur analyse du projet, les Québécois doivent donc prendre en compte les défis planétaires auxquels notre humanité est actuellement confrontée, et participer à ce que les décisions prises aujourd'hui le soient dans un souci de développement durable et d'équité intergénérationnelle. Actuellement, deux grandes tendances s'affrontent dans l'analyse du projet.

Première tendance : des conditions d'existence menacées

Plusieurs rapports internationaux publiés au cours de la dernière décennie contribuent à dresser un portrait alarmant de l'état de l'environnement mondial. Globalement, ces publications envoient des signaux qui indiquent que les conditions d'existence sur Terre sont menacées, comme en témoignent ces propos du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, rapportés par *Le Devoir* du 3 avril 2013 : « Les paroles n'ont pas été suivies d'effets. Il sera bientôt trop tard. Nos modes de

consommation sont incompatibles avec la santé de la planète. Notre empreinte écologique est démesurée. »

Pour étayer ce propos, nous présentons ici des conclusions tirées de certains de ces rapports, lesquelles mettent en lumière trois grandes forces qui sont présentement à l'œuvre sur la Terre : la surexploitation des ressources, la pollution et les changements climatiques.

- Le 5^e rapport du GIEC réaffirme que l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre pourrait entraîner des changements majeurs à l'égard des températures, du niveau des mers ou de la fonte des glaces (GIEC, 2013, p. 5). Quelles que soient les nuances et nouveautés introduites par ce rapport, la conclusion générale est très claire : les activités humaines, notamment l'exploitation et la consommation des énergies fossiles, conduisent à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre qui transforme le climat à un rythme jamais vu par le passé (GIEC, 2013, p. 10).
- Dans un rapport sur la problématique énergie-climat, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a confirmé ses mises en garde précédentes sur la question du réchauffement : « Si nous continuons sur la trajectoire actuelle, l'augmentation de la température ne sera pas de 2 °C, mais de 5,3 °C (*par rapport à l'époque préindustrielle, NDLR*), ce qui aurait des conséquences désastreuses en termes d'événements climatiques extrêmes, d'élévation du niveau de la mer et entraînerait d'énormes coûts économiques et sociaux. » (Citation tirée d'un article de l'Agence France Presse, *La Presse*, 2013.)
- Avec la sortie de la récente publication intitulée *Turn down the heat* réunissant les données scientifiques les plus récentes pour le climat, Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, a déclaré que « Si nous n'agissons pas contre le changement climatique, nous risquons de léguer à nos enfants un monde radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Le changement climatique est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les efforts de développement, et nous avons la responsabilité morale d'agir pour le bien des générations futures, en particulier les plus pauvres. » (Banque mondiale, 2012)
- Le 15 novembre 2014, la prestigieuse firme PwC-Luxembourg publiait la 5^e étude *Low Carbon Economy Index*. Trois citations issues du communiqué de presse retiennent notre attention :
 - « Les contraintes en matière d'émissions de gaz à effet de serre sont au centre des décisions économiques et font partie intégrante des grands projets d'infrastructure, remettant potentiellement en question la viabilité économique de certains actifs. »
 - « Les pays du G20 continuent de consommer des énergies fossiles sans se soucier du lendemain. »
 - « Au rythme actuel, l'humanité dilapidera son budget carbone alloué pour les 89 prochaines années en seulement 21 ans. »

- Dans son plus récent rapport sur l'état de la planète (GEO5), le Programme des Nations-Unis sur l'environnement (PNUE) affirme que « les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres poussent ces derniers vers leurs limites biophysiques et que ces limites sont presque déjà atteintes. Dans certains cas, elles sont déjà dépassées. [...] Si l'humanité ne modifie pas d'urgence ses façons de faire, plusieurs seuils critiques vont être franchis, au-delà desquels des changements abrupts et généralement irréversibles pour les fonctions de base de la vie sur Terre pourraient se produire. » (citations rapportées par Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir*, 2012).
- Après avoir analysé des études portant sur des milliers d'hommes et de femmes suivis pendant plusieurs décennies, les experts du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sont arrivés à la conclusion que la pollution de l'air qui nous entoure est cancérigène (*Agence France Presse*, 2013).
- Afin de maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C, le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol (Christophe McGlade & Paul Ekins. 2015. *The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global.* *Nature*, 517, 187–190. ; cité par Alexandre Shields dans *Le Devoir* le 8 janvier 2015).

Les Québécois sont préoccupés par ces enjeux et le gouvernement prend déjà des mesures concrètes pour y faire face. Ce dernier a notamment adopté une Loi sur le développement durable, une Stratégie sur la diversité biologique, un Plan d'action sur les changements climatiques et plus récemment, une Politique énergétique qui vise la décarbonisation de l'économie.

Mais on ne saurait s'en tenir seulement à ces outils relativement peu contraignants dans leur forme actuelle. Les enjeux environnementaux contemporains sont si importants qu'ils doivent être intégrés à l'ensemble des décisions et des choix du Québec en matière de développement.

Deuxième tendance : une pression croissante sur l'extraction du pétrole et les émissions de GES

On assiste actuellement à un développement accéléré des sources de pétrole non conventionnelles. L'exploitation du pétrole de schiste au Dakota du Nord ainsi que le pétrole issu des sables bitumineux en Alberta en sont de bons exemples.

Le pétrole de source non conventionnelle est réputé plus difficile à extraire, donc plus risqué en termes d'impacts environnementaux et plus coûteux à produire. Il s'agit de modes d'exploitation dont le retour sur l'investissement énergétique, et donc la marge de profit, est faible. Alors que jusqu'à cent barils de pétrole pouvaient être extraits au début du XX^e siècle pour une dépense d'énergie équivalente à un seul baril, on estime qu'aujourd'hui un baril de pétrole en produit en moyenne moins de dix. On parle de quatre dans le cas des sables bitumineux.

Malgré tout, quatre éléments concourent actuellement à susciter une forte pression sur le développement de ces ressources, autrefois ignorées ou négligées :

- la diminution graduelle des sources de pétrole conventionnelles (ex : Mer du Nord et Moyen-Orient) alors que les besoins mondiaux sont croissants ;
- les progrès technologiques qui améliorent les capacités d'extraction et en réduisent le coût ;
- l'augmentation des prix du pétrole au cours de la dernière décennie, lesquels ont justifié des opérations d'extraction auparavant non rentables ;
- les subventions gouvernementales à l'industrie, évaluées à 2,8 milliards \$ en 2008 au Canada par l'Institut international du développement durable (IIDD)².

Selon les estimations de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la production canadienne devrait doubler au cours des vingt prochaines années. Cette croissance proviendrait essentiellement de l'exploitation des sables bitumineux.

Selon le scénario de référence de l'Office national de l'énergie (ONÉ) publié en novembre 2011, les exportations canadiennes de pétrole passeraient de 1,9 million de barils par jour en 2010 à 3,5 millions de barils par jour en 2020.

Cependant, au Canada, deux éléments font actuellement obstacle à la croissance de la production du pétrole :

- les compagnies pétrolières n'ont pas accès à suffisamment de voies de transport du pétrole vers les marchés de consommation ;
- depuis 2011, mais de manière très variable, en lien avec cette absence de marché, notamment, le prix du pétrole canadien est plus bas que celui extrait ailleurs sur la planète (WTI vs Brent).

Pour augmenter la production de pétrole, les compagnies pétrolières doivent donc accroître leur accès au marché, comme le rapporte Alec Castonguay dans un texte de *L'Actualité*³ de septembre 2013 : « *Sans nouveau débouché, l'industrie pétrolière albertaine, qui souhaite faire passer la production de 1,9 à 3,2 millions de barils par jour d'ici 2020, serait forcée de revoir ses plans à la baisse — ce qui entraînerait d'importantes pertes de revenus fiscaux pour l'Alberta et le Canada.* »

2. La Presse canadienne. « Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards \$ par année », 3 nov. 2010, <<http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/les-subventions-a-l-industrie-petroliere-s-eleveraient-28-milliards--par-annee/520070>> (page consultée le 14 septembre 2015).

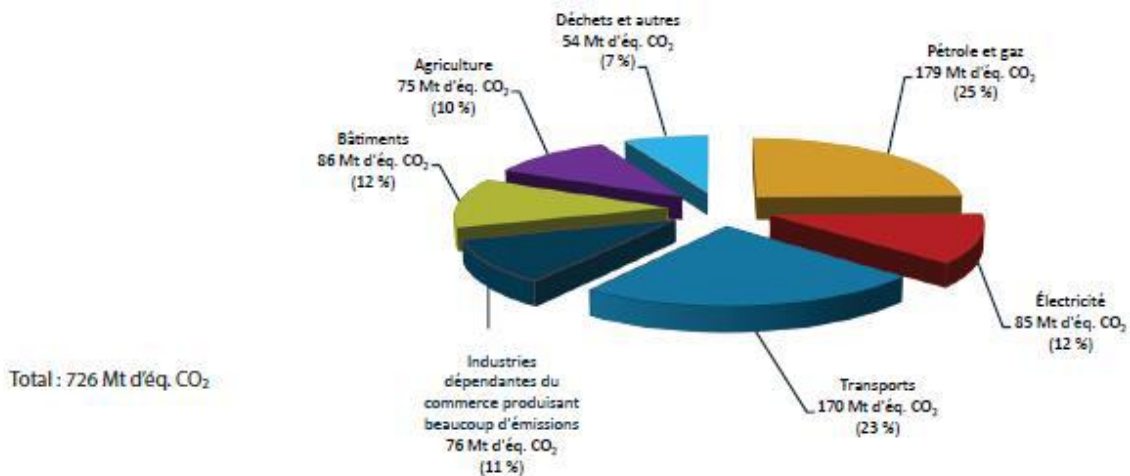
3. Alec Castonguay, *L'actualité*. « La bataille des pipelines », 13 septembre 2013, <<http://www.lactualite.com/lactualite-affaires/la-bataille-des-pipelines/>> (page consultée le 14 septembre 2015).

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les projets d'Enbridge et maintenant celui de TransCanada Énergie Est (comme par ailleurs les autres importants projets d'oléoduc tel que Keystone XL et Northern Gateway) : augmenter la capacité d'accès au marché pour permettre aux compagnies pétrolières canadiennes de vendre plus de pétrole, plus rapidement et plus cher. C'est à ce niveau que se concentrent pratiquement tous les bénéfices économiques associés aux projets d'oléoducs.

Or, s'il est plus difficile et coûteux à produire, le pétrole non conventionnel est aussi plus dommageable pour l'environnement.

La production de pétrole des sables bitumineux est ainsi l'un des principaux responsables de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990. La production de pétrole des sables bitumineux a aussi fait passer le secteur économique du pétrole et du gaz devant celui des transports en termes d'importance relative dans l'inventaire national de GES. En effet, en 2014, le secteur a produit 179 Mt d'équivalent de carbone, c'est-à-dire 25 % des émissions totales de GES du Canada.

Ventilation des émissions du Canada par secteur économique (2013)



*Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Environnement Canada 2015

Émissions de GES au Canada par secteur économique (1990-2013)

Émissions de GES	1990	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
	<i>Mt d'équivalent CO₂</i>							
TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES DE GES	613	745	749	699	707	709	715	726
Pétrole et gaz	107	158	157	158	160	161	174	179
Électricité	95	130	121	98	99	91	86	85
Transports	130	157	169	164	169	167	168	170
Industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions ¹	95	92	89	73	75	79	77	76
Bâtiments	76	88	87	85	82	87	85	86
Agriculture	57	69	71	68	70	70	72	75
Déchets et autres ²	54	52	54	52	53	53	53	54

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les estimations présentées ici sont constamment améliorées. La valeur des émissions passées peut être modifiée dans les futurs rapports à la lumière de nouvelles données et en raison du perfectionnement des méthodes et des modèles utilisés. Les nouveaux calculs découlant d'améliorations d'ordre méthodologique sont présentés au chapitre 8; les nouveaux calculs qui résultent de changements aux données sous-jacentes sur les activités sont présentés dans les chapitres pertinents au secteur où les changements se sont produits (chapitres 3-7).

1. Le secteur des industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions représente les émissions des activités minières autres que les activités gazières et pétrolières, de la fonte et du raffinage, de la production et de la transformation de produits industriels, tels que le papier et le ciment.
2. Autres : production de charbon, industrie légère, construction et ressources forestières.

Source : Environnement Canada 2015

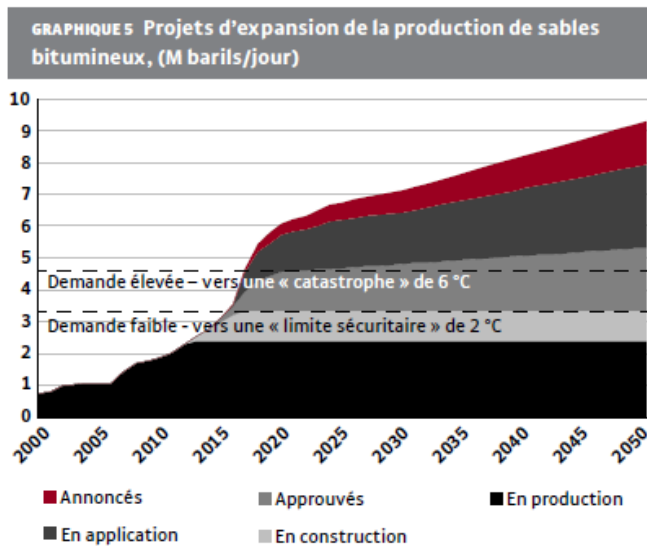
Cette tendance d'émissions a une double explication. D'une part, la production de pétrole des sables bitumineux a considérablement crû depuis 1990 (et se dirige vers une croissance continue au cours des prochaines décennies) et, d'autre part, davantage d'émissions de GES sont produites lors de la phase d'exploitation du pétrole non conventionnel des sables bitumineux. Le bilan environnemental des sables bitumineux est d'ailleurs, et à juste titre, considéré comme l'un des pires de la planète. Une récente étude de l'Institut de recherche et d'information socio-économique le rappelle :

« [...] le pétrole des sables bitumineux compte parmi les plus sales au monde à extraire, ce qui rend ce type d'exploitation "locale" plus polluante que l'importation. Alors que la production d'un baril de pétrole conventionnel algérien, première source d'approvisionnement du Québec, émet en moyenne 79 kg éq. CO₂, la production d'un baril de pétrole issu des sables bitumineux engendre des émissions moyennes de 132 kg éq. CO₂, soit 67 % plus. (IRIS, 2013). »

Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte des émissions de GES attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation. Ces émissions de GES sont encore plus significatives pour le climat que celles issues de leur production en amont. Si ces émissions ne peuvent être attribuées dans leur entièreté au Canada, elles contribueront tout de même à gonfler les émissions globales de GES et ainsi à amplifier les changements climatiques. À cet effet, **une étude publiée dans *Nature*⁴ indique que le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol si la communauté internationale veut pouvoir maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C. L'augmentation de production de pétrole des sables bitumineux, difficilement dissociable du**

4. Alexandre Shields, Le Devoir. « Le Canada doit renoncer à son pétrole », 8 janvier 2015, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/428343/etude-de-nature-le-canada-doit-renoncer-a-son-petrole>> (page consultée le 14 septembre 2015).

projet Énergie Est, est incompatible avec cette cible. Une figure tirée d'une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) l'illustre d'ailleurs fort bien.



Sources : Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook*, 2010, Saxifrages, *More oil sands than the future will want*, 2012 et The Oil Sands Developers Group, *Oil Sands Project List*, 2013.

Source : IRIS 2013

Comment sortir de cette impasse ?

Le CRE Mauricie croit qu'il existe une voie de sortie. Mais encore faut-il qu'on remette en question la croissance de la production du pétrole issu des sables bitumineux, qui se fait, avec l'appui des gouvernements du Canada et de l'Alberta, sans que des efforts significatifs soient déployés pour réduire les impacts de cette activité sur l'épuisement des ressources, la pollution et les changements climatiques.

Cela nous amène à nous poser deux questions :

- Les Québécois peuvent-ils se permettre de fermer les yeux sur cette réalité ?
- Quel rôle le gouvernement du Québec, leader de la lutte contre les changements climatiques et promoteur du développement durable, peut-il jouer pour tenter de corriger la situation ?

Pour le CRE Mauricie, si l'on veut préserver les conditions d'existence sur Terre, la poursuite de cette exploitation, à ce rythme et à ces conditions, n'est pas possible. En conséquence, le Québec ne peut pas se croiser les bras. Les projets d'oléoducs doivent prendre en compte les enjeux locaux, certes, mais doivent aussi être appréhendés dans cette perspective globale.

La Loi sur le développement durable impose d'ailleurs au gouvernement du Québec d'élargir le spectre de son analyse des projets d'oléoduc en tenant compte de certains principes directement concernés :

b) « équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales

Pour nous, le projet d'oléoduc Énergie Est ne respecte pas **l'équité intergénérationnelle** puisqu'il s'inscrit dans une logique d'exploitation rapide des ressources non renouvelables, sans prendre en compte les besoins des générations futures et l'usage qu'ils pourraient faire de ces ressources.

h) « partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

i) « prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Selon nous, le risque climatique est bien réel et nécessite des actions importantes et immédiates de **prévention** de la part des gouvernements. Conséquemment, le gouvernement du Québec doit se préoccuper des impacts des projets de pipeline en amont (extraction) et doit engager un dialogue avec les **autorités gouvernementales canadiennes** pour les réduire.

o) « pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

p) « internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Le CRE Mauricie estime que **le prix du pétrole** ne prend pas suffisamment en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui sont associés à son extraction, son transport, son raffinage et sa consommation. Les projets d'oléoduc sont ainsi une occasion de réfléchir à cette dimension de la problématique énergétique et de se questionner sur notre recherche continue du **prix le plus bas pour le pétrole**, et ce, indépendamment des impacts croissants de son exploitation sur l'environnement et les générations futures.

Plus fondamentalement, le pétrole se vend actuellement à des prix qui n'ont pas suffisamment de lien avec sa valeur inestimable. Il s'agit d'une ressource extrêmement précieuse (car vitale à notre mode de vie aujourd'hui, mais en quantité limitée sur Terre), mais dont le faible prix entraîne une consommation inefficace et de la pollution.

Analyse des retombées économiques d'Énergie Est pour le Québec

On entend beaucoup de chiffres sur les retombées économiques du projet de TransCanada. Il est important de prendre le temps de décrypter ceux-ci dans un premier temps pour les mettre en perspective avec d'autres options qui pourraient être mises de l'avant pour stimuler le développement économique du Québec en entier.

Pour le moment, nous déplorons le manque de données fiables au sujet de cet enjeu.

Résultats de l'étude de Deloitte commandée par TransCanada

Les données économiques qui ont circulé dans différents journaux et magazines sur les retombées du projet sont principalement celles-ci :

« Selon Deloitte, le seul projet de TransCanada pourrait rapporter plus de six milliards de dollars au PIB du Québec, générer deux milliards de recettes fiscales pour le gouvernement provincial et assurer plus de 3 600 emplois directs à temps plein au cours des six premières années. »⁵

« 400 M\$ pour le terminal portuaire de Cacouna, 300 M\$ pour construire le parc de réservoirs de stockage, 3 600 emplois à temps plein au Québec durant la phase de construction, 200 emplois à temps plein une fois la construction terminée, 8 G\$ au PIB du Québec, 2 G\$ de recettes fiscales pour le provincial. »⁶

Tous ces chiffres, a priori impressionnants, proviennent de l'étude de Deloitte⁷, commandée par TransCanada et intitulée : « Énergie Est - Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada ».

Précisons que dans ce rapport, Deloitte évalue « les retombées économiques calculées du projet Énergie Est sur le produit intérieur brut du Canada, l'emploi et les recettes fiscales additionnelles (les trois principaux éléments constituant les « retombées économiques »).

5. Pierre Duhamel, *L'actualité*. « Pétrole : on en veut ou on n'en veut pas ? », 14 octobre 2014, <<http://bit.ly/1trNdYw>> (page consultée le 14 septembre 2015).

6. Diane Tremblay, *Le Journal de Montréal*. « Cacouna essentiel au projet », 18 octobre 2014, <<http://bit.ly/1KHdxGO>> (page consultée le 14 septembre 2015).

7. Deloitte, septembre 2013. « Énergie Est Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada », <<https://www.oleoducenergieest.com/wp-content/uploads/2013/09/Energie-Est-Rapport-Deloitte-sur-les-retombees-economiques.pdf>> (page consultée le 14 septembre 2015).

Les recettes fiscales du Québec

Concernant les recettes fiscales du Québec, voici le paragraphe tiré du résumé de l'étude :

« Au cours des phases de développement et de construction (6 ans) et d'exploitation (40 ans), les administrations fédérale, provinciales et municipales percevront des recettes fiscales additionnelles totales de 3,0 G\$ et de 7,2 G\$, respectivement. Au total des deux phases, ces recettes fiscales seront surtout concentrées en Ontario (36 %), en Alberta (21 %), au Québec (20 %), en Saskatchewan (8 %), au Nouveau-Brunswick (7 %) et au Manitoba (6 %). »⁸

On peut donc en déduire pour le Québec que les recettes fiscales représentent (page 20 de l'étude) :

- dans les 6 prochaines années de construction : 1,089 milliard de dollars,
- dans les 40 prochaines années d'exploitation : 936 millions de dollars.

On parle donc de 2 milliards de recettes fiscales, mais cumulés pour toute la période de construction et d'exploitation de l'oléoduc, soit les 46 prochaines années.

Par année, cela équivaut donc seulement à environ 44 millions de dollars.

Le PIB du Québec

Concernant le PIB du Québec, voici le paragraphe tiré du résumé de l'étude :

« Le projet gonflera respectivement de 10,0 G\$ et de 25,3 G\$ le PIB du Canada pendant les 6 années de la phase de développement et de construction et pendant les 40 années d'exploitation du pipeline. (*Remarque : Un horizon temporel de 40 ans a été utilisé aux fins de la présente analyse économique, mais un entretien régulier devrait permettre de prolonger la vie utile du pipeline bien au-delà de cette période.*) Cette activité économique sera générée en Ontario (37 % du total), en Alberta (22 %), au Québec (18 %), au Nouveau-Brunswick (8 %), en Saskatchewan (7 %) et au Manitoba (5 %). »⁹

On peut donc en déduire pour le Québec que l'augmentation du PIB représente (page 16 de l'étude) :

- dans les 6 prochaines années : 3,114 milliards,
- dans les 40 prochaines années : 3,236 milliards.

On parle donc de 6,35 milliards, mais cumulés pour toute la période de construction et d'exploitation de l'oléoduc, soit les 46 prochaines années.

8. NB. Les calculs de Deloitte incluent des retombées sur les recettes fiscales directes, indirectes et induites (voir p.20)

9 Deloitte, septembre 2013. « Énergie Est Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada », <<https://www.oleoducenergieest.com/wp-content/uploads/2013/09/Energie-Est-Rapport-Deloitte-sur-les-retombees-economiques.pdf>> (page consultée le 14 septembre 2015).

Par année, cela équivaut donc seulement à environ 138 millions de dollars.

NOTE : À ces chiffres, il faut retirer les retombées économiques qui étaient liées à la construction et l'exploitation d'un terminal portuaire à Cacouna, puisque celui-ci ne verra vraisemblablement jamais le jour.

Il n'existe pas à notre connaissance d'autres données ou mises à jour sur les retombées économiques estimées du projet d'oléoduc de TransCanada.

Emplois

Lorsque vient le temps d'envisager la nécessaire transition énergétique, il ne suffit pas de démontrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de celle-ci. Il importe de trouver une façon de rassurer aussi ceux et celles qui à court terme, vont être directement impactés par les choix politiques à faire. Des secteurs actuellement importants de l'économie et créateurs d'emplois de qualité doivent graduellement être mis de côté, ce qui n'est pas sans conséquence et plutôt anxiogène pour ceux et celles qui en bénéficient.

Le fait que cet aspect soit actuellement pratiquement négligé reste assurément l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour engager la transition énergétique. L'extrait suivant, tiré d'une publication scientifique à paraître, est explicite à cet égard :

« A frequent argument for continued fossil fuel industry support is the widespread notion of “no oil, no jobs” (Payne & Stanford 2015; Robitaille 2015). The low-carbon shift will indeed profoundly impact job markets, with some sectors expanding and others shrinking. It will create jobs in many sectors, like home renovation, building energy efficiency and public transport infrastructure (Bouchard-Boulianne 2015; Lee 2015; Payne & Stanford 2015; Robitaille2015). In shrinking sectors, it is essential to immediately begin developing worker support programs, such as re-qualification, training and unemployment insurance (Bouchard-Boulianne 2015; Donahue-Harden 2015; Lee 2015) ».

Le CRE Mauricie considère que les gouvernements doivent absolument se préoccuper de cet élément important qui se trouve au cœur du débat sur le projet Énergie Est.

Conclusions préliminaires sur les bénéfices économiques du projet Énergie Est

Les données actuellement disponibles ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un projet structurant pour le développement économique du Québec.

Il faut par ailleurs considérer que l'analyse doit non seulement prendre en compte les retombées économiques positives du projet, mais aussi soustraire les coûts que celui-ci va occasionner pour les municipalités (gestion, suivi, mesures d'urgence, etc.). En cas d'accident, les redevances anticipées peuvent rapidement devenir bien faibles comparées aux coûts de décontamination et de compensation pour les pertes occasionnées.

Enfin, quand vient le temps de faire des choix importants et de statuer sur des décisions qui nous engagent sur plusieurs dizaines d'années, nous estimons qu'il est important de procéder à des analyses qui nous permettent de voir les enjeux au-delà du cours normal des affaires, et d'envisager des scénarios alternatifs. C'est ce qui est proposé dans l'étude *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* : www.par-notre-propre-energie.com/etude.php.

La prise en compte du critère de l'acceptabilité sociale par l'ONÉ

Dans le cadre de l'analyse du projet Énergie Est, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) s'est intéressé au processus qui encadre les décisions prises par l'ONÉ et à comment cet organisme réglementaire considère l'acceptabilité sociale d'un projet dans le cadre de l'évaluation de celui-ci.

Le 17 mars dernier, dans le cadre de la première partie des audiences, le CRECA a posé une question aux membres de la commission du BAPE qui portait sur la façon dont l'ONÉ prend en compte l'acceptabilité sociale dans l'analyse des projets qui lui sont soumis. En l'absence de représentants de l'ONÉ, le président du BAPE a transmis la question par écrit à l'ONÉ. La lettre réponse de l'ONÉ est présentée en annexe du mémoire du CRECA, mais nous en présentons ici les extraits les plus pertinents.

L'ONÉ souligne dans sa réponse que le cadre législatif qu'il est tenu de respecter s'articule autour du principe de l'intérêt public plutôt que celui de l'acceptabilité sociale.

« Selon la définition de l'Office, l'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes ; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui changent en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Autrement dit, l'Office doit déterminer par son processus d'examen si le Canada et la population canadienne seront gagnants

ou perdants si le projet est approuvé. »¹⁰

La réponse de l'ONÉ fait également référence à la décision EH-1-2000 de l'ONÉ qui précise la portée du caractère d'utilité publique tant pour les intérêts présents et futurs du projet.

« (...) le cadre juridique applicable est fourni par la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui exige que l'Office fasse une détermination concernant le «caractère d'utilité publique, tant pour le présent que pour le futur», dans l'intérêt public canadien. (...) »¹¹

À l'instar de l'acceptabilité sociale, l'application générale du principe de l'utilité publique ou de l'intérêt public varie en fonction de la nature et de la portée d'un projet et du contexte dans lequel il s'insère.

«Selon l'Office, les facteurs à prendre en considération sous le régime de la Loi sur l'ONÉ et les critères à appliquer pour en arriver à une décision concernant l'intérêt public ou le caractère d'utilité publique d'un projet peuvent varier selon la demande, le lieu, le produit en cause, les segments de la population touchés par la décision et l'objet des dispositions pertinentes de la Loi sur l'ONÉ.»¹²

Le CRE Mauricie est d'avis que dans le cas de ce projet d'envergure nationale, les intérêts de ceux qui bénéficieront de la construction de l'oléoduc doivent être évalués au regard des intérêts de l'ensemble de ceux qui pourraient subir des préjudices associés à l'exploitation de celui-ci. Le caractère « d'utilité publique » doit aujourd'hui prendre une forme beaucoup plus large que le simple accès à l'énergie ou à la sécurité des approvisionnements. Pour être utile, le projet doit assurer l'équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux de tous les Canadiens et Canadiennes, tant pour le présent que pour le futur.

¹⁰ Lettre réponse ONÉ # doc BAPE

¹¹ Ref dans le jugement de l'ONÉ ...

¹² ONÉ, «*Motifs de décision relativement à Sumas Energy 2 Inc.- EH-1-2000*», mars 2004, p. 11

Conclusion

Considérant les différents enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés dans le présent mémoire, le Conseil régional de l'environnement Mauricie s'oppose au passage de l'oléoduc Énergie Est sur le territoire de la Mauricie. Le passage de l'oléoduc entrerait en contradiction avec la vision que s'est donnée le CRE Mauricie en matière d'énergie. Le CRE Mauricie est d'avis qu'une transition énergétique est nécessaire et que celle-ci doit avoir comme objectif la réduction de la consommation de pétrole et la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

De plus, pour nous, l'acceptation du passage d'un oléoduc signifierait une forme d'approbation à l'idée d'augmenter la production de pétrole des sables bitumineux, une source de pétrole plus dommageable pour l'environnement que le pétrole conventionnel.

Finalement, la Mauricie compte une multitude de ressources naturelles (sources d'eau potable, milieux humides, terres agricoles, faune, etc.) de grande valeur et le passage de cet oléoduc menacerait leur protection et leur conservation. Leur valeur dépasse largement les retombées économiques que laisse miroiter ce projet.

Références

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012. « Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable », Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), 217p.,

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012. Plan d'action 2012-2017 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 8p.,

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD_planAction.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal, 2015. « Consultation publique projet oléoduc Énergie Est TransCanada », Guide de consultation, 28p., http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150910_transcanada_guideConsultation.pdf

Environnement Canada, 2013. « Tendances en matières d'émissions au Canada », 92p., https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/985F05FB-4744-4269-8C1A-D443F8A86814/1001-Canada's%20Emissions%20Trends%202013_f.pdf

Environnement Canada, 2015. « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : La proposition canadienne concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », Sommaire-Rapport d'inventaire national 1990-2013, 12p., http://ec.gc.ca/ges-ghg/5B59470C-518A-4D15-A832-75F6F6D8400D/NIR2015_Executive_Summary_FR.pdf

Flanagan, E., et C. Demerse, 2014. « Climate Implications of the Proposed Energy East Pipeline: A Preliminary Assessment », The Pembina Institute, 30p., <http://www.pembina.org/reports/energy-east-climate-implications.pdf>

Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2013. « Projets d'oléoduc de sables bitumineux « Ligne 9B » : le Québec à l'heure des choix », Note socio-économique, 10p., http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-p_C3_A9trole-WEB-03.pdf

JHarvey Consultant & Associés Inc. et ÉCOgestion-solutions Inc., 2015. Rapport d'information : Analyse du projet oléoduc Énergie Est de TransCanada et de ses impacts potentiels pour la Ville de Trois-Rivières, 40p.

McGlade, C., et P. Ekins, 2015. « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », Nature, 517, 187-190, <http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html>

Savaria Experts-Conseils inc., 2015. « Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », Premier rapport technique, 52p., http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150514_oleoduc-energie-est_rapport.pdf

Conseil régional de l'environnement Mauricie

580, rue Barkoff, bureau 203, Trois-Rivières (Québec) G8T 9T7

Tél. : 819 694-1748

Courriel : direction@cre-mauricie.com

www.cre-mauricie.com